

PRAXIS

Experts - Conseils

Thomas BOUDALIEZ

EXPERT COMPTABLE

Inscrit au tableau de l'ordre de la région de Rennes

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Inscrit près de la Cour d'Appel de Rennes

Membre de la Compagnie Régionale de Rennes

11506
Déposé au Greffe
le 20 DEC. 2006
sous le N° 2611506
RCS N° 86 B 26

SARL AA BEAUJOIRE HOTEL

***RUE DES PAYS DE LA LOIRE
44 300 NANTES***

Commissariat à la transformation

PRAXIS PLOËRMEL

S.A. au capital de 500 000 € - Parc d'activités de Ronsouze - BP 107 - 56804 PLOËRMEL Cedex - Tél. 02 97 74 06 98 - Fax 02 97 74 04 88

R.C.S. Vannes B 339 676 587 - Code APE 741 C

e-mail : ploermel@praxis-ploermel.21s.fr / site web : www.praxis-ploermel.21s.fr

SARL AA BEAUJOIRE HOTEL

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION DE LA SARL AA BEAUJOIRE HOTEL EN SAS

Mesdames et Messieurs les associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par les associés en date du 30 novembre 2006 de ladite société et en application de l'article L223-43 du Code de Commerce, nous avons établi le présent rapport sur la situation de votre société.

Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur l'analyse de la société par rapport à des critères d'ordre financiers, d'exploitations et juridiques me permettant d'apprécier la transformation de la société citée en référence en société par actions.

A cet effet, j'ai effectué les diligences définies par la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicables à cette mission ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à analyser la situation de la société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation.

Mes consultations et conclusions sont présentées ci après dans l'ordre suivant :

- Présentation de l'opération
- Diligences et Appréciation de la transformation;

1- PRESENTATION DE L'OPERATION

1-1 – Description de la société

La société « AA BEAUJOIRE HOTEL » est une société à responsabilité limitée dont le capital de 38113 euros est composé de 2500 parts d'une valeur unitaire de 15.25 euros.

La société exploite un hôtel restaurant, situé dans secteur de la Beaujoire à Nantes.

1-2 - Nature et Objectifs de l'opération

La transformation de la SARL AA BEAUJOIRE HOTEL en société par actions simplifiées est réalisée dans le but de faciliter le fonctionnement de la société.

1-3 – Modalités de la transformation

1.3.1 Aspects financiers et économiques

Afin d'établir nos contrôles, la société nous a transmis notamment les bilans des exercices clos le 30 septembre 2005 et le 30 septembre 2006, établis selon les normes du PCG.

Les éléments significatifs sont les suivants :

	Exercice 2006	Exercice 2005	Exercice 2004
Capital	38 113	38 113	38 113
Capitaux propres	505 984	430 368	346 657
Chiffre d'affaires	744 864	741 692	701 517
Résultat	135 825	143 921	119 973
Disponibilités	78 278	78 278	100 081
Valeurs mobilières	118 339	90 330	

Par ailleurs, la société nous a transmis l'état des immobilisations au 31 septembre 2006.

1.3.2 Aspects juridiques

Le capital d'un montant de 38113 euros est détenu par trois associés, selon la répartition de suivante :

- MR LOIC FOURMOND	1 part
- MME GERMAINE FOURMOND	1 part
- MR CLAUDE FOURMOND	1 part
- Société LE RICORDEAU	2497 parts

Aucun avantage particulier n'a été porté à ma connaissance.

2 – DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA TRANSFORMATION

J'ai effectué les diligences nécessaires selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes.

Il en résulte que mes diligences ont consisté notamment, à vérifier :

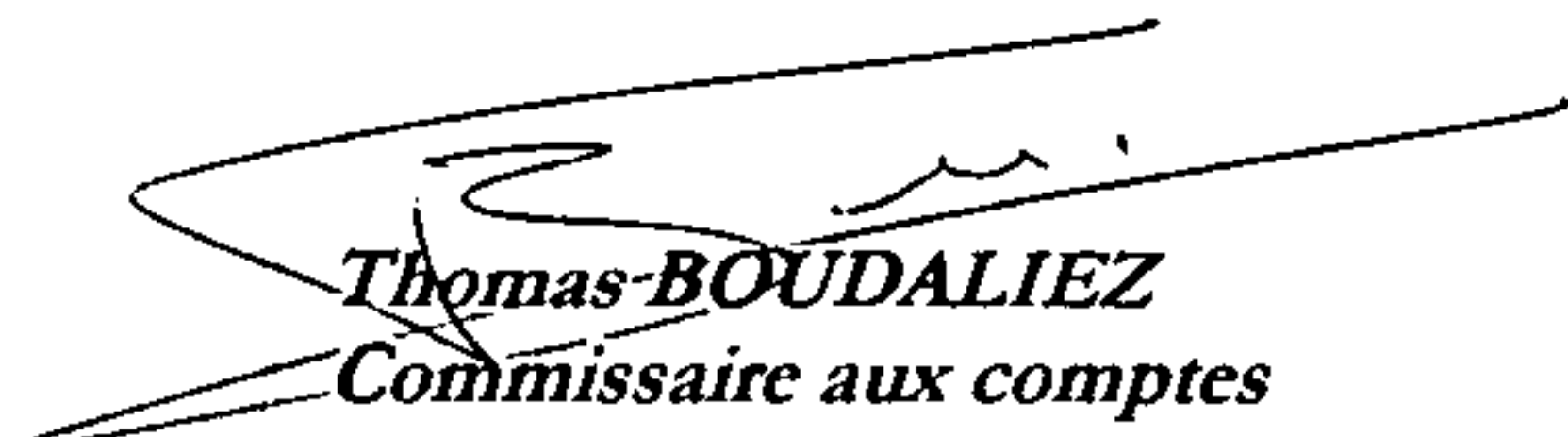
- Que la continuité de l'exploitation n'est pas compromise.
 - le chiffre d'affaires progresse grâce à la qualité des prestations de l'entreprise.
 - Les résultats des exercices sont relativement constants
 - La situation financière apparaît équilibrée
- L'état de solvabilité de l'entreprise
- La réalité des actifs et leurs valeurs nettes comptables
- Qu'aucun événement postérieur à la date du bilan n'est de nature à compromettre la continuité de l'exploitation
- Les passifs éventuels de la société
- Les caractéristiques juridiques de la société sont conformes à celle des SAS, et ce notamment pour,
 - Le nombre d'associé
 - Le capital minimum nécessaire
 - Le non recours à l'appel public à l'épargne
- Les avantages particuliers stipulés dans l'acte de transformation

CONCLUSION :

En conclusion de mes travaux, la transformation envisagée de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de ma part, en particulier au regard de la continuité de l'exploitation.

J'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social

A PLOERMEL,
Le 11 décembre 2006


Thomas BOUDALIEZ
Commissaire aux comptes